



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 septembre 2023

Présents

Rémi FOUCHAULT (président)
Stéphane GROBÉTY (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Laurent CATTIN
Maxime DETHURENS
Catherine LCHAT
Laurent ZIMMERMANN

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Excusée

Marie DUCRET GAUTHEY

Secrétaire

Nadia DUPRAZ

Ordre du jour

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 juin 2023 validant l'élection de Monsieur Laurent Cattin à la fonction de conseiller municipal
2. Prestation de serment du nouveau conseiller municipal entre les mains du président du conseil
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2023
4. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG
5. Construction du séparatif communal : redémarrage des travaux
6. Sécurisation piétons : proposition marquage route du Coteau
7. Subventions TPG
8. Communications de l'exécutif
9. Divers
10. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il excuse l'absence de Marie Ducret Gauthey qui est malade.



1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 juin 2023 validant l'élection de Monsieur Laurent Cattin à la fonction de conseiller municipal

Le président procède à la lecture de l'arrêté validant l'élection de Laurent Cattin à la fonction de conseiller municipal.

2. Prestation de serment du nouveau conseiller municipal entre les mains du président du conseil

Le président demande au nouveau conseiller municipal de se lever et prononce la formule intégrale du serment qui est la suivante : « *je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonctions sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.* »

Laurent Cattin prononce les mots : « *Je le promets* ».

Il est pris acte de cette prestation de serment.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2023

Sans commentaires, le procès-verbal de la séance du 12 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.

4. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG

Le président passe en revue les décisions de l'assemblée générale de l'ACG.

Comme les années précédentes, les conseillers s'opposent à la décision d'une subvention de Fr 2'500'000 aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre. La subvention de Fr 7'400'000 aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et celle de Fr 1'500'000 attribuée à des dépenses culturelles diverses sont également refusées.

Après une courte discussion, et malgré l'intervention de Stéphane Grobéty qui estime qu'il ne faut pas nécessairement bénéficier d'une prestation pour accepter d'y contribuer, le conseil décide de s'opposer à la participation au financement du Bibliobus intercommunal, puisqu'il ne vient plus à Laconnex.

Des résolutions sur ces décisions seront adressées à l'ACG.

Thierry Arn rappelle que le Fonds intercommunal a participé aux travaux de rénovation de nos terrains de football et que cela n'a pas été contesté par les autres communes.



5. Construction du séparatif communal : redémarrage des travaux

Rémi Fouchault passe la parole à Hubert Dethurens qui déclare que la reprise des travaux se passe bien et qu'il en est très satisfait jusqu'à présent. Il annonce que les bouches à incendie souterraines de ce tronçon seront remplacées par 3 bornes hydrantes pour un coût d'environ F 10'000 par borne. Le maire ajoute que mandat a été donné à la société IDTech pour préparer l'appel d'offres aux ingénieurs civils pour les prochaines phases (Lavoir, rte du Coteau, Méandre et Quarts) d'ici à cet automne.

Maxime Dethurens s'inquiète des arbustes qui empiètent sur le cheminement piéton déjà très étroit. Le maire lui répond qu'ils seront taillés prochainement.

6. Sécurisation piétons : proposition marquage route du Coteau

Rémi Fouchault commente le plan de marquage proposé par la société RGR Ingénieurs Conseils et attend des conseillers qu'ils se prononcent sur la réalisation ou non de ce marquage, ainsi que sur l'ilot qui créerait un rétrécissement obligeant les véhicules à attendre pour passer. Hubert Dethurens déclare qu'il est scandalisé à l'idée d'un tel obstacle à cet endroit qu'il estime plus dangereux qu'utile et s'inquiète que les 3 mètres de ce rétrécissement ne permettent plus le passage des machines agricoles. Il estime que le marquage d'une ligne jaune « piétons » devrait être suffisant. Thierry Arn précise que le marquage supprimera les 2 places de parking.

Andreea Capitanescu Benetti demande si ce marquage sera définitif. Le maire lui répond que oui, mais ajoute que les travaux de mise en séparatif auront lieu sur la route du Coteau d'ici 2-3 ans et qu'il faudra donc repeindre les lignes lorsqu'ils seront terminés.

Catherine Lachat demande s'il serait possible d'ajouter 2 places de parking supplémentaires, en prolongation de celles déjà présentes sur la place, devant le dispositif de mise en impasse de la route du Lavoir. Hubert Dethurens répond que cela n'est pas possible, car cela entraverait l'entrée du parking d'un privé.

Catherine Lachat propose de prolonger la ligne de marquage sur le chemin en pavés derrière le pressoir, mais Thierry Arn répond que cela serait inutile ayant constaté que le cheminement naturel ne passait pas de ce côté, mais plutôt devant les places de parking.

Pour conclure, le conseil municipal accepte la proposition de marquage de la ligne piétonne, mais estime qu'il ne convient pas de prévoir un ilot.

Hubert Dethurens ajoute qu'il s'inquiète que les places de parking au centre du village servent de plus en plus pour des voitures « tampons » et propose d'instaurer une zone bleue limitée à 4H. Pour répondre à Maxime Dethurens, il précise que des macarons pourraient être proposés aux habitants.



Jean-Pierre Gantner suggère d'attendre la fin des travaux de mise en séparatif pour étudier cette question.

Thierry Arn déclare ne pas être d'accord avec le maire à ce sujet, car la zone bleue permet certes d'amender un véhicule, mais pas de le faire enlever. Il estime que notre village est très peu touché par les voitures qui restent toute la journée et propose que la commission des routes se penche sur la question.

Le vote demandé par le président ayant débouché sur 3 voix POUR, 3 voix CONTRE, et 3 abstentions, Rémi Fouchault propose que ce point soit mis à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal d'octobre, ce qui est accepté unanimement.

7. Subventions TPG

Le président rappelle que l'abonnement annuel TPG coûte F 500.00 pour les adultes et F 400.00 pour les jeunes de 6 à 24 ans et les seniors. Cette année, les subventions TPG accordées par la commune sont passées de F 50.00 à F 100.00, uniquement pour chaque jeune en formation jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire II ou de l'apprentissage. Samantha Bavaud Bocion demande combien de jeunes bénéficient de cette subvention et Nadia Dupraz répond qu'il y a entre 45-50 demandes par an qui sont traitées directement par le secrétariat. Les TPG proposent une plateforme qui permettrait aux habitants de solliciter les subventions accordées par la commune directement en ligne, lors de l'achat de l'abonnement, notamment en téléchargeant l'attestation de scolarité.

Maxime Dethurens estime que nos aînés apprécieraient d'avoir également une subvention pour l'achat de leur abonnement. Hubert Dethurens ne s'y oppose pas, mais ne pense pas que la plupart des aînés de Laconnex aient besoin d'un soutien financier. Thierry Arn n'est pas non plus favorable à l'idée de subventionner des personnes qui n'en ont pas besoin, mais estime que cela pourrait inciter quelques habitants à prendre les transports en commun. Andreea Capitanescu Benetti propose aussi d'étendre la subvention aux étudiants jusqu'à 25 ans.

Après une courte discussion, le président fait les propositions suivantes :

- *Subvention de Fr 100.00 pour AVS/AI* : **7 POUR**, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION
- *Subvention de Fr 100.00 pour les jeunes en étude, jusqu'à 25 ans* :
ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ
- *Subvention de Fr 100.00 pour les adultes* : 2 POUR, **4 CONTRE**, 3 ABSTENTIONS

Les subventions acceptées ci-dessus pour les bénéficiaires AVS/AI et les jeunes étudiants jusqu'à 25 ans seront effectives dès la rentrée scolaire 2024.



8. Communications de l'exécutif

- ❖ *Appartement à louer* : Hubert Dethurens informe que le 5 pièces au-dessus de l'école est remis en location dès le 1^{er} décembre. Il rappelle que les dossiers de candidature devront être étudiés par la commission des bâtiments et que si l'un des membres de celle-ci a un lien direct avec un demandeur, il/elle devra se retirer. Le maire précise également que le règlement d'attribution a été revu récemment par la commission et qu'il faudra en tenir compte. Thierry Arn remarque que la précision du nombre de personnes qui résideront dans le logement manque sur le formulaire que nous faisons parvenir aux candidats. Le formulaire sera modifié.
- ❖ *Proposition budget 2024* : le maire rappelle aux conseillers d'adresser les demandes concernant le budget 2024 à la secrétaire-comptable.
- ❖ *Nouvel employé communal* : Hubert Dethurens annonce avoir engagé M. Denis Breton dès le 1^{er} octobre pour soutenir M. Bedri Krasniqi aux espaces verts, ainsi qu'à l'entretien des bâtiments. C'est pourquoi, la commune va mettre fin à sa collaboration avec l'entreprise de nettoyage Omniservice dont les tâches seront effectuées par M. Breton, après une période de formation d'un mois. Maxime Dethurens demande ce qu'il en est du piquet neige. Le maire lui répond que cette question n'a pas encore été abordée.
- ❖ *Election des représentants des communes au conseil d'administration des SIG* : le maire avise les conseillers de cette élection qui aura lieu prochainement et les invite à soutenir les candidats des petites communes.
- ❖ *Travaux de rénovation des terrains du stade* : Thierry Arn annonce les chiffres définitifs, l'investissement étant maintenant bouclé : coût total F 2'059'748.46 et F 980'000 de subventions reçues. Il ajoute que, pour faire suite au remplacement d'une ampoule d'un projecteur, l'entreprise Luminotechnique a annoncé l'obsolescence de l'installation, réalisée en 2016 !, d'ici 5-7 ans, le fabriquant ne produisant plus ni les lampes, ni les amorces.
- ❖ *Travaux école* : Thierry Arn informe que des travaux de peinture ont été effectués dans les salles de classes durant l'été. La salle des maitres, vétuste, fera certainement l'objet d'une rénovation en 2024.

9. Divers

- ❖ *Abonnement au théâtre* : Catherine Lachat rapporte avoir été approchée par une citoyenne qui souhaiterait que la commune propose un abonnement au théâtre, sur le même principe que les abonnements mis



à disposition gratuitement pour le hockey ou le football.

- ❖ *Chantier privé Rupettes* : Catherine Lachat souhaite savoir pourquoi le chantier en face de la boulangerie n'avance pas. Hubert Dethurens lui répond que ce chantier n'avait pas d'autorisation de construire, alors que le toit est entièrement rénové et qu'il est prévu d'ajouter des ouvertures en toiture. C'est pourquoi, le département des autorisations de construire a bloqué le chantier en attendant la régularisation de ce dossier. Catherine Lachat déplore cette situation, car les échafaudages, qui ne devaient rester que 2-3 semaines, sont dans sa cour depuis plusieurs mois et rendent le passage à son jardin difficile. Elle ajoute également avoir constaté des travaux bruyants provenant de cette maison le soir, parfois même jusqu'à 1h du matin. Le maire lui suggère de faire appel à la police si cela devait se reproduire et de contacter l'Office des autorisations de construire concernant l'échafaudage sur sa propriété.
- ❖ *Travaux de rénovation* : Thierry Arn avise que la cuisine de l'appartement de l'école fera l'objet d'une rénovation, le parquet du salon sera poncé et verni et les moquettes de l'étage remplacées par du parquet. Les murs seront également repeints avant l'entrée des nouveaux locataires en décembre.
- ❖ *Bibliothèque* : Thierry Arn informe que l'isolation thermique sous toiture est en train d'être posée. Il espère ainsi que les bibliothécaires auront moins froid.
- ❖ *Noël des écoles* : Thierry Arn souhaite que la commission des écoles se rencontre afin de préparer le Noël des écoles. Une date sera fixée prochainement.
- ❖ *Soirée Jazz en faveur du Burkina* : Jean-Pierre Gantner informe les conseillers que la soirée Jazz fin août a permis à l'association de récolter F 1'040. Il transmet les remerciements de Philippe Lädemann pour le soutien de la commune et les boissons offertes lors de cette soirée.
- ❖ *Promotions citoyennes 2023* : Jean-Pierre Gantner annonce que la soirée aura lieu le 13 octobre 2023 et qu'il invitera aussi les jeunes concernés à un repas « chez le Docteur » le 6 octobre.
- ❖ *Parcelles Revaclier* : Maxime Dethurens demande s'il y a du nouveau à ce sujet. Hubert Dethurens lui répond par la négative.

10. Questions du public

Bradley Stillwagon se dit ravi d'avoir pu assister à une séance du conseil municipal en qualité de spectateur, même s'il a parfois eu envie de participer aux débats.



Il relate s'inquiéter à propos de la circulation au chemin de la Douane qui semble augmenter exponentiellement. De nombreux véhicules roulent très vite sur ce chemin qui n'est goudronné que jusqu'au chenil et en matière du Salève ensuite. Les ornières se creusent, il y a de nombreux trous, malgré un entretien régulier. Il déplore qu'aucune réglementation ne soit en place et craint un accident, de nombreux cavaliers, cyclistes et promeneurs passant par ou à proximité de ce chemin. Il a même constaté que les voitures qui transitent devant le chenil suivent les indications de leur GPS...

Bradley Stillwagon demande donc s'il serait possible que le chemin de la Douane soit limité « Riverains ». Le président propose de mettre ce point à l'ordre du jour de la séance prochaine.

Le président lève la séance à 20h45

Nadia Dupraz
Secrétaire communale